

Règlement de la bourse aux livres, CD et DVD du 8 octobre 2016

Ce règlement intérieur a pour objet de clarifier les relations entre les participants-vendeurs d'une part, la médiathèque et le café-bouquinerie associatif Le Conciliabulle d'autre part.

Cette discipline mutuelle librement consentie permet un bon fonctionnement de ce service à des prix attractifs.

Article 1 – Localisation et type de la manifestation.

La médiathèque Stéphane Hessel et le café-bouquinerie associatif Le Conciliabulle sont co-organisateurs de la Bourse aux livres, CD et DVD se tenant dans le jardin de l'Hoplia, Montlouis-sur-Loire, face à la médiathèque, le samedi 8 octobre 2016 de 10h à 17h30.

Cette manifestation est ouverte à tous, particuliers et professionnels du livre et de l'audio pour la vente d'objets personnels, usagés ou d'occasion, dans la limite des places disponibles.

Sont acceptés à la vente : livres pour enfants, adolescents, adultes, bandes dessinées, livres de poche, CD, DVD, revues et cartes postales uniquement. Les organisateurs se réservent le droit de refuser tous documents dont le contenu est contraire aux bonnes mœurs.

Article 2 – Condition d'emplacement :

Aucune participation financière n'est demandée aux exposants. Chaque exposant a un droit d'emplacement de 4m de longueur (possibilité d'une table fournie par la mairie de Montlouis-sur-Loire dans la limite des tables disponibles). Chaque exposant devra apporter à sa charge une nappe de couleur pour protéger sa table d'exposition, ainsi que des chaises et une bâche en cas de pluie.

Emplacement libre selon l'ordre d'arrivée.

Article 3 - Horaires de la manifestation :

Installation de 9h15 à 10h00

Accueil du public : 10h00

Remballage : 17h30 à 18h15

Les places non occupées après 10h00 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants.

Article 4 - Inscriptions:

Les inscriptions sont prises en charge par la médiathèque Stéphane Hessel et l'association Le Conciliabulle.

Elles seront closes au plus tard le 3 octobre 2016 (ou plus tôt si tous les emplacements ont été attribués, dans la limite de 80 stands).

Le dossier d'inscription est à votre disposition à la médiathèque Stéphane Hessel, 6 rue Jean-Jacques Rousseau, 37270 Montlouis-sur-Loire.

Vous pouvez également l'éditer sur les sites Internet suivants :

www.mediathèque.ville-montlouis-loire.fr

www.leconciliabulle.org

Il doit être signé et envoyé l'adresse mail suivante: cafe-bouquinerie@leconciliabulle.org

ou mediathèque@ville-montlouis-loire.fr

ou encore directement à la médiathèque Stéphane Hessel ou au café-bouquinerie Le Conciliabulle,

accompagné :

- d'une autorisation parentale si le participant est mineur ;
- d'une photocopie d'une pièce d'identité **valide** recto verso ;
- de **la liste des objets à vendre** (à cocher sur le bulletin d'inscription complété)

Si toutes ces conditions ne sont pas remplies, l'inscription ne sera pas prise en considération.

Les inscriptions le jour de la manifestation ne pourront se faire que si des places sont encore disponibles et à condition d'être en possession des documents nécessaires à l'inscription, comme indiqué au présent règlement.

Pour davantage d'informations, vous pouvez téléphoner au 06.38.73.76.97.

Article 5 :- Limite de responsabilité :

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...).

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

En cas d'intempérie, aucun équipement ne sera fourni pour se protéger de la pluie, et aucun repli ne sera possible dans la médiathèque.

Article 6 - Tenue de l'emplacement :

Tout exposant est tenu de décliner son identité aux responsables de la manifestation à son arrivée.

La personne qui a réservé doit impérativement être celle qui tient le stand.

Les exposants s'engagent à respecter les surfaces attribuées et à ne pas empiéter sur les stands voisins ni sur les zones de circulation.

Les participants s'engagent à respecter les consignes qui leur seront données.

Article 7 - Nettoyage de l'espace réservé :

Les participants sont tenus de restituer l'espace réservé propre. Objets invendus, emballages, cagettes, papiers et autres débris devront être ramassés et emportés (prévoir des sacs poubelles).

Tous les documents non-vendus doivent être récupérés par les vendeurs à la fin de la manifestation.

Article 8 - Contrôle de la manifestation :

Un contrôle pourra être effectué à tout moment par les forces de Police afin de s'assurer du respect des réglementations et des lois en vigueur.

L'organisateur se réserve le droit de faire enlever d'un emplacement des produits dont il jugerait la présence en contradiction avec le présent règlement général ou de faire remballer un exposant ne respectant pas le présent règlement.

En signant leur bulletin d'inscription, les participants déclarent par là même adhérer aux clauses du présent règlement.

SIGNATURE